

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2013

L'an deux mil treize, et le quatorze juin à dix neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel TERRADE, Maire.

#### Etaients présents :

M. LOUBES Yves -M. BOUCHEZ Jean-Marie -Mme MORICE Jacqueline, Maires-adjoints  
M. GREMONT Reynald ó M. MARIE Serge ó M. QUIN Dominique  
Mme GRANDJEAN Martine ó Mme DE OLIVEIRA Muriel -M. STOPE Jean-Marie  
Mme REGNIER Annie

#### Absents excusés :

M. Roger PLATEAUX a donné pouvoir à M. Daniel TERRADE  
M. Jérôme CHOLET a donné pouvoir à M. Daniel TERRADE

Absente : Mme Barbara CHLAGOU

Madame Muriel DE OLIVEIRA est élue secrétaire de séance.

### BUDGET PRIMITIF 2013 ó DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire, de rectifier certaines erreurs d'écritures sur le budget primitif. Mme MORICE Jacqueline explique les opérations à effectuer.

#### Section d'investissement :

- . Recettes : Chapitre 021 ó Article C/021 : + 318 161,00
- . Recettes : Chapitre 10 - Article C/1068 : - 318 161,00

#### Section de fonctionnement :

- . Dépenses : Chapitre 023 ó Article 023 : - 40 193,38
- . Recettes : Chapitre 002 ó Article 002 : - 40 193,38

Résolution adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer certains achats d'équipement mobilier ainsi que du matériel de voirie.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident d'effectuer les achats suivants et de régler les factures sur la section d'investissement.

Ste MILLENIUM :

- . Banquette 2 places 70 x 47 : 59 euros H.T.
- . Banquette 3 places 105 x 47 : 81 euros H.T.
- . Angle rentrant 47x 47 : 69 euros H.T.

MANUTAN :

- . 1 Conteneur couvercle gris : 63,50 H.T. l'unité
- . 2 Bancs vert plastique : 95,00 H.T. l'unité
- . 3 Panneaux signalisation temporaire : 104,00 H.T. l'unité  
Avec support Pied Lyonnais AK 14 - Côté 70 cm -
- . 3 Panneaux « FAUCHAGE » : 47,50 H.T. l'unité

Résolution adoptée à l'unanimité.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un recensement de la population sera réalisé en 2014.

L'enquête de recensement débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 15 février 2014. Il est nécessaire de désigner un coordinateur communal.

Coordinateur communal pour l'enquête de recensement de 2014 : LOTTE Sylvie

Le maire invite le conseil municipal à réfléchir sur les deux agents recenseurs à recruter, cette mission étant confidentielle et très importante.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire, pour l'entretien des voies publiques par temps de neige et de verglas qu'une convention dite de participation d'un exploitant agricole au service hivernal doit être passée entre l'exploitant et le maire. Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec Monsieur BOUCHEZ Jean-Marie, exploitant agricole, dans le cadre de l'EARL du Relais demeurant à JAULZY, 20 rue de Compiègne.

La lame appartient à la commune de JAULZY et servira uniquement dans la commune.

Les travaux seront rétribués aux prix horaires d'utilisation de :

- . Taux horaire normal : 60 euros
- . Taux horaire nuit : 60 euros
- . Taux horaire samedi, dimanche et jour férié : 60 euros.

Résolution adoptée à l'unanimité

## INVENTAIRE

Le Maire présente l'inventaire mis à jour au 31 décembre 2012.  
Cet inventaire reste à la disposition des conseillers municipaux.  
Le conseil municipal approuve cet inventaire qui sera remis au receveur municipal.

Résolution adoptée à l'unanimité

## FERMETURE DE CLASSE

Monsieur le Maire informe que pour le moment aucune décision n'a été prise concernant la fermeture de classe pour la rentrée des classes.

Centre de gestion de l'Oise : convention de mise à disposition de personnel

Monsieur le Maire donne lecture du mail que lui a transmis Mademoiselle JAUNET, directrice des écoles où elle fait part d'un souci qu'elle va rencontrer au niveau de la classe GS-CP pour la rentrée 2013 /2014.

Melle JAUNET explique que dans le cas du maintien de la classe ou dans le cas de la fermeture de classe, un problème se pose pour cette classe où l'aide d'une personne le matin uniquement serait bénéfique aussi bien pour l'institutrice et pour les enfants.

s en avoir délibéré,

Considérant que la dépense est prévue au budget primitif,

Autorisent Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de personnel avec le centre de gestion de l'Oise afin de recruter une adjoint d'animation ou une personne ayant justifié de plusieurs années d'expérience comme aide à l'institutrice dans une école maternelle.

Les horaires : le matin de 8 H 30 à 11 H 30 uniquement pendant les périodes scolaires.

Contrat à partir du lundi 02 septembre 2013 jusqu'au 11 juillet 2014.

Décident de recruter Madame CHERYL Martine pour l'année scolaire 2013/2014 par l'intermédiaire du centre de gestion de l'Oise. Cette personne ayant déjà fait partie de l'équipe enseignante de 2005 à 2012 dans le cadre d'un contrat unique d'insertion.

Résolution adoptée à l'unanimité.

## **TRANSFERT DE COMPETENCE**

Dans le cadre de l'adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat du très haut débit.

La mise en œuvre d'un tel projet, quel qu'en soit le mode de gestion, s'effectue en application de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article, introduit par la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, autorise les collectivités territoriales et leurs groupements, sous certaines conditions, à établir et exploiter des infrastructures et réseaux de télécommunications électroniques à haute et très haut débit.

Ainsi un transfert de cette nouvelle compétence de la part des communes membres vers la communauté de communes est proposé, sans transfert de charges ;

Le conseil municipal :

1 Approuve le transfert, à la communauté de communes du canton d'Attichy, de la compétence « établissements, exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications, conformément à l'article L 1425 -1 du code général des collectivités territoriales qui n'est assortie d'aucun transfert de charges.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Demandes de l'école : Monsieur le Maire donne lecture du mail de Melle JAUNET, directrice des écoles, où il est demandé l'installation de bancs dans la cour de l'école. Les membres du conseil municipal acceptent l'achat de deux bancs et demandent que cet achat soit effectué dans le cadre des investissements 2013. Ces deux bancs seront Fixés au sol le long du bâtiment de l'école.

municipal que le prochain conseil d'écologie aura lieu le

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le système de vidéosurveillance sera installé le lundi 24 juin à partir de 9 H 30. Cette installation sera conforme à la législation en vigueur en matière de vidéosurveillance.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Picardie Habitat concernant le remplacement des menuiseries des immeubles collectifs du Vallot pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2013.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au vote de la subvention pour l'association REAGIR de 100 euros, et après lecture du dossier de demande de subvention, il est demandé 0,60 euros par habitant soit 545 euros.

Les membres du conseil municipal décident d'annuler son accord de versement de cette subvention, le montant étant trop élevé.

Monsieur le Maire confirme que la fête communale aura lieu le 06 et 07 juillet avec l'organisation d'un vide grenier et une exposition artistique et artisanale. Une réunion de travail aura lieu le mardi 02 juillet à 19 H 00.

Monsieur le Maire informe qu'un concert de la chorale « La Salamandre » de Villers Cotterêts, en mémoire de son épouse, aura lieu le samedi 06 juillet à 20 h 30 à l'église de Jaulzy. Ce concert est totalement pris en charge par lui-même.

Monsieur le Maire informe que la kermesse des écoles aura lieu le vendredi 28 juin et comme l'année dernière, une estrade sera installée par les employés communaux. La commune remercie Messieurs Jean-Pierre GRANDJEAN et Roger PLATEAUX pour le prêt de ce matériel.

Communauté de communes du canton d'Attichy : SMTF

Le Maire rend compte de la réunion de la Communauté de communes du canton d'Attichy le 07 juin à Hautefontaine où Monsieur le Président DEGAUCHY a réussi à mettre le doute dans l'esprit des délégués concernant l'achat de SMTF, ne tenant pas compte de la décision prise en commission sur des réserves suspensives dans l'attente de l'avis de la DREAL sur la pollution du site. Neuf délégués ont voté contre et quatre abstentions. Les délégués de Jaulzy ont voté contre l'achat de ce site.

Etats généraux environnement : Etant donné la complexité du questionnaire, à l'initiative de l'Union des Maires de l'Oise, Monsieur le Maire rend compte de la réunion qui s'est tenue le mercredi 05 juin à Longueil Sainte Marie concernant : Etats généraux de la modernisation du droit de l'environnement.

Monsieur le Maire informe du rendez-vous pris avec la Compiègnoise des Travaux le mardi 16 juin à 17 h 30 pour les travaux du parking de l'église.

Deux devis sont en cours d'élaboration pour ces travaux dont une partie sera réalisée par les employés municipaux (muret de soutien du grillage et son déplacement).



[Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features](#)

Comme le conseil municipal que lors des dernières  
RURAL avait plus d'une demie heure de retard ; Il  
est également à déplorer que nous n'avons pas toujours le film choisi. Toutefois, les  
personnes sont très satisfaites du nouveau matériel utilisé ainsi que de la qualité des images  
projetées.

Prochaine réunion de travail le 02 juillet 2013 à 19 h 00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 15.